

4^E RENCONTRE 2022-2023 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 16 février 2023 10h00 à 12h25	En ligne : Plateforme Teams	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de vote)	SIÈGE
	Véronique Brochu Marie Brousseau Jonathan Grandmont (départ à 12h) Pablo M. Rousseau Gilles Paquet Geneviève Paré (arrivée à 10h25) Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Eau : Organisme de bassin versant Acériculture : Acéricultrice UA 035-71 (Appalaches) Industrie forestière : BGA Territoire : MRC Faune : ZEC Territoire : MRC Environnement : Conseil régional de l'environnement Territoire : MRC Parcs : Parcs régionaux
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de vote)	SIÈGE
	Audrey-Jade Bérubé Amélie Denoncourt Thomas Faguy-Bernier Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne Nicolas Pinceloup	Nature Québec MRC délégataire désignée : MRC de Montmagny Représentant ministériel : MFFP – DGFo Producteurs et productrices acéricoles du Québec Représentant ministériel : MFFP – UG Représentant ministériel : MFFP – UG Grand Conseil de Nation Waban-Aki
	INVITÉS	
	Jean-Pierre Faucher (11h30-12h20) Gabrielle Préfontaine (11h30-12h20) Lucie Thibodeau	AMVAP AMVAP Représentante ministérielle : MFFP – DGFo
PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS	SIÈGE
	Martin Béland Steve Cadorette Dave Chouinard Jean-Marc Couture Jean-Claude Marcoux Yvon Marcoux	Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Industrie forestière : BGA Trappeurs : ARTCA Faune : Chasseurs et pêcheurs Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Beauce)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
01	Mot de bienvenue et tour de table	10 h 02 – 10 h 06
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Tous se présentent tour à tour.</p>		
02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	10 h 06 – 10 h 08
<p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mot de bienvenue et tour de table 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5) Retour sur la consultation publique PAFIT 6) Mise à jour des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT 7) Présentation sur les inventaires et suivis 8) Présentation des propositions de PAC retenus et budgets disponibles 9) Dossier acéricole <ol style="list-style-type: none"> a) État de situation du côté du MRNF b) État de situation du côté des acériculteurs 10) Divers <ol style="list-style-type: none"> a) Présentation du projet « Vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques » (ajout par rapport à l'ordre du jour envoyé) 11) Bilan de l'année, suggestions et sondage de satisfaction 12) Fin de la rencontre <p>DEC_2023-02-16_01</p> <p><u>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</u></p>		
03	Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre	10 h 08 – 10 h 11
<p>La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 8 décembre 2022 a été transmise aux membres par courrier électronique le 2 février, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.</p> <p>M. Daniel Racine propose l'approbation du compte-rendu, M. Pablo M-Rousseau appuie.</p> <p>DEC_2023-02-16_02</p> <p><u>Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.</u></p>		

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre**10 h 11 – 10 h 25**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 4, page 3 : Identification d'une personne ressource faunique ; M. Gilles Paquet explique que la personne n'a pas encore été identifiée, mais que des démarches sont toujours en cours.
 - Point 4, page 3 : Suivi au sujet de la demande de moratoire pour des secteurs d'intervention prévus dans le Parc du Massif du Sud ; La lettre de demande a été envoyée le 14 décembre au MRNF. Des analyses sont en cours au ministère, le MRNF répondra à la demande du Parc du Massif du Sud prochainement.
 - Point 5, page 4 : Après une rapide discussion avec M. Martin Paulette et M. Jason Lamontagne, il a été jugé non essentiel d'accorder du temps à la bonification de la légende des cartes dans le compte rendu de la visite terrain du 21 septembre.
 - Point 6, page 5 : Des informations supplémentaires au sujet de la TBE avaient été demandées à Mme Lucie Thibodeau. Mme Amélie Denoncourt a transmis par courriel le 11 janvier les réponses fournies par Mme Thibodeau :
 - o **Au sujet du nom de la tordeuse des bourgeons de l'épinette** (alors qu'elle a une préférence pour le sapin baumier) : Son nom est associé à l'épinette, car c'est sur cette essence que la TBE a été découverte.
 - o **Au sujet du Guide de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts privées dans un contexte d'épidémie de TBE** (dans lequel il y a plusieurs photos) On partage nos façons de faire avec la forêt privée.
Lien : [L'aménagement forestier dans un contexte d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/actualites/actualites-forestieres/2023-01-11-amenagement-forestier-dans-un-contexte-d-epidemie-de-la-tordeuse-des-bourgeons-de-l-epinette)
- Au sujet des stratégies de gestion ailleurs qu'au Québec, Mme Thibodeau mentionne avoir parlé avec la Direction de la protection des forêts (DPF) du MRNF. Il semblerait que des discussions ont lieu entre les différents pays et provinces au sujet de la gestion de l'épidémie de TBE, et que les États-Unis comme les autres provinces canadiennes gèrent la situation de façon semblable, à l'exception du Nouveau-Brunswick qui a une approche différente.
- Point 7, page 6 : M. Jason Lamontagne a fait parvenir les shapefiles et les cartes associées à la PRANA 2022-2023 pour le secteur de Lotbinière. Le tout a été partagé avec les membres de la TGIRT dans le courriel de suivi du 22 décembre et du 11 janvier. M. Martin Paulette a vérifié et l'un des secteurs à la PRANA est bel et bien dans la zone du projet d'aire protégée (la version proposée par le MELCCFP et non la version proposée par le milieu).
 - Point 8, page 6 : Mme Lucie Thibodeau a vérifié auprès de M. Martin Cloutier et la fiche enjeu-solution « rentabilité financière et économique » n'a pas été présentée à la TGIRT par manque de temps. Cependant, les 3 premiers indicateurs et cibles ont été élaborés avec la table opérationnelle (table MRNF et BGA). Mme
-

Denoncourt rappelle que le tout a été en consultation publique dans le PAFIT à l'automne 2023.

- Point 11, page 9 : Une lettre a été envoyée à Nature Québec pour répondre à leur demande d'ajout de siège en aménagement écosystémique le 21 décembre.

05 Retour sur la consultation publique PAFIT

10 h 25 – 10 h 37

Mme Lucie Thibodeau fait un retour sur la période de consultation publique qui a eu lieu pour le PAFIT 2023-2028 du 7 novembre au 22 décembre 2022 (voir [Présentation Retour sur la consultation publique](#)).

En incluant les participants à la séance d'information et ceux qui ont soumis des commentaires, ce sont 41 personnes différentes qui ont participé à la consultation publique. Trente-trois commentaires ont été reçus, de 13 organisations/personnes différentes.

Le MRNF est rendu à produire les versions finales des documents, afin qu'ils soient diffusés au 1^{er} avril 2023. Une réponse du MRNF sera envoyée individuellement à chaque organisation/personne ayant soumis des commentaires. Les commentaires et les réponses seront colligés et rendus publics dans un rapport de suivi des consultations, prévu pour juin 2023. Les réponses pourraient être présentées à la prochaine rencontre de la TGIRT, mais ne pourront l'être avant, simplement parce qu'il n'y aura pas de nouvelle rencontre de la TGIRT d'ici à ce que le rapport soit rendu public.

06 Mise à jour des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT

10 h 37 – 11 h 27

Mme Amélie Denoncourt présente les éléments qu'elle propose ou pour lesquelles elle a besoin de l'avis des membres de la TGIRT pour compléter la mise à jour des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches (voir la [Présentation faite à la TGIRT](#)).

Elle mentionne que des modifications générales sont nécessaires : fusion des UA, Table GIRT vs TGIRT, MFFP vs MRNF, FPAQ vs PPAQ, etc.

Mme Denoncourt aborde la question de la composition de la TGIRT, particulièrement au sujet des personnes ressources. Les membres de la TGIRT conviennent de ce qui suit :

- Le retrait d'un siège pour la MRC délégataire désignée ;
 - Le retrait du siège MRNF Certification ;
 - L'intérêt de détailler les trois sièges attribués au MRNF ;
 - Le retrait de toutes les personnes ressources indiquées « au besoin » (comme cela ne correspond pas à ce qu'on attend d'une personne ressource qui devrait assister de façon régulière aux rencontres) ;
 - L'ajout d'un siège pour une personne ressource de la Nation Waban-Aki, pour une personne-ressource faunique et pour une personne-ressource en environnement. On en profite pour uniformiser la façon d'identifier les personnes-ressources en changeant « Producteurs et productrices acéricoles du Québec » par « personne-ressource en acériculture ».
-

À l'article 9 sur l'Assemblée des partenaires, il est proposé de modifier la fréquence de tenue de l'assemblée pour « au moins aux 2 ans ».

À l'article 13 sur la Destitution et l'exclusion d'un délégué, il est admis que la question de la perte des qualifications requises est difficile à juger et que cela devrait être retiré des situations justifiant une exclusion. Il est également convenu qu'il n'est pas nécessaire que la décision fasse consensus parmi le groupe d'intérêt concerné pour qu'un délégué soit exclu, sauf lorsque la TGIRT remet en question la candidature d'un délégué suite à son absence à trois rencontres consécutives, sans que ses absences soient justifiées. On souligne qu'il serait important de préciser si les critères d'exclusion doivent être cumulés pour justifier une exclusion ou si un seul est suffisant.

À l'article 19, il est accepté d'inclure la vidéoconférence comme moyen de tenir une rencontre de la TGIRT (alors que cela devait être fait de façon exceptionnelle avant).

À l'article 20 sur les Avis de convocation, il est convenu que le calendrier des rencontres soit défini lors de la première rencontre qui suit le début de l'année de référence et non suite à l'Assemblée des partenaires.

À l'article 22 sur les Comptes rendus et le rapport de participation de la TGIRT, il est convenu que le rapport soit présenté annuellement aux membres de la TGIRT ET lors des Assemblées des partenaires (et non seulement à l'Assemblée des Partenaires).

À l'article 31 sur la Satisfaction des participants, les membres de la TGIRT s'entendent pour qu'un sondage soit réalisé à chaque rencontre, comme le demande le MRNF, mais que rien n'oblige le sondage de l'ensemble des partenaires de la TGIRT comme il était indiqué dans la version 2018.

Il est finalement convenu de retirer l'article 4.6 de la Politique relative aux conflits d'intérêts comme l'article 32 prévoit déjà la façon dont les Règles et modalités de fonctionnement doivent être adoptées et comme la Politique relative aux conflits d'intérêts fait partie intégrante des Règles et modalités de fonctionnement.

Mme Amélie Denoncourt mentionne aux membres de la TGIRT que les idées et suggestions ont été prises en note et qu'elle pourra donc leur faire parvenir une nouvelle version du document qui mettra en évidence les principales modifications. Les délégués devront alors consulter les partenaires qu'ils représentent afin que le document puisse être adopté officiellement à la rencontre du 8 juin.

Faire parvenir une nouvelle version des Règles aux membres de la TGIRT (Amélie Denoncourt ; février)

Lire, commenter et faire circuler la nouvelle version auprès des partenaires représentés (Tous ; 8 juin)

M. Jason Lamontagne entame le programme de présentations-formations avec une présentation sur les inventaires et les suivis (voir [Formation sur les inventaires et suivis](#)).

Il débute en présentant le Guide d'inventaire et d'échantillonnage en milieu forestier qui collige les méthodes privilégiées par le MRNF pour la prise de données sur le terrain.

M. Lamontagne enchaîne avec la présentation des trois types d'inventaire :

1) Inventaire d'intervention : sert à obtenir des données sur des secteurs d'intervention potentiels (SIP) en vue d'une intervention sylvicole. Cet inventaire est nécessaire pour préciser, clarifier ou simplement acquérir des données qui permettront d'établir un diagnostic sylvicole. Il est fait à l'interne au MRNF pour ce qui est des peuplements où on envisage des traitements commerciaux. Il est fait par des entreprises sylvicoles lorsqu'il s'agit de peuplements où on envisage des traitements non commerciaux ;

2) Inventaire de suivi de conformité des activités d'aménagement forestier : sert à vérifier la réussite de la prescription sylvicole ou l'application d'une directive opérationnelle. Il est réalisé soit par les BGA ou acheteur du BMMB et vérifié par le MRNF dans le cas des travaux commerciaux, soit par les entreprises sylvicoles et vérifié par Rexforêt dans le cas des travaux non-commerciaux ;

3) Inventaire de suivi d'efficacité : sert à suivre l'évolution d'une forêt. Il existe deux types de suivis d'efficacité : a) celui pour obtenir des informations pour s'assurer que les superficies traitées contiennent une régénération d'essences commerciales ou désirées en quantité suffisante et b) celui pour obtenir des informations pour s'assurer que les objectifs de rendement prévus à la prescription sylvicole sont atteints pour l'ensemble des superficies traitées. Les inventaires de suivi d'efficacité sont réalisés à l'interne au MRNF pour le secteur de Lotbinière tandis qu'ils sont donnés à contrat à des entreprises externes pour le secteur de Beauce-Appalaches.

M. Lamontagne poursuit en expliquant comment sont préparés les plans de sondage (distribution des unités d'échantillonnage (*i.e.* placettes d'inventaire) sur une carte avant d'aller sur le terrain), comment sont réalisés les différents inventaires et comment sont enregistrées les données à l'aide du logiciel Dendrodif.

08 Présentation des propositions de PAC retenus

11 h 52 – 11 h 56

Mme Amélie Denoncourt annonce que deux propositions de PAC ont été retenues par le comité de coordination.

- PAC sur les peuplements matures, de types écologiques rares, en Chaudière-Appalaches, déposé par le CRECA. Budget demandé : 22 000 \$
- PAC sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, déposé par l'OBV du Chêne. Budget demandé : 13 600 \$

Mme Denoncourt sollicitera l'appui des membres de la TGIRT par courriel d'ici le 6 mars, au sujet de la décision ci-dessous :

Faire connaître sa décision par courriel concernant l'appui aux deux PAC retenus (Tous ; 6 mars)

DEC_2023-02-16_03

Les membres de la TGIRT appuient la réalisation du « PAC sur les peuplements matures, de types écologiques rares, en Chaudière-Appalaches », déposé par le CRECA, pour un budget de 22 000 \$ ainsi que la réalisation du « PAC sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière », déposé par l'OBV du Chêne, pour un budget de 13 600 \$.

Consensus obtenu par courriel

Mme Denoncourt précise que la proposition de « PAC pour le regroupement des données sur le réseau routier forestier de Chaudière-Appalaches » déposée par Gestion Forap, n'est pas retenue pour l'instant comme la Direction des inventaires forestiers (DIF) du MRNF a entamé des travaux similaires à ceux proposés, selon des échéanciers semblables à ceux espérés avec le PAC. Il serait possible de reprendre les travaux là où la DIF les laissera si jamais des besoins demeurent pour les membres de la TGIRT.

09 Dossier acéricole

11 h 56 – 12 h 00

a) État de situation du côté du MRNF

M. Sylvain Lamontagne explique que M. Daniel Gagnon a travaillé sur une nouvelle base de données concernant les Potentiels acéricoles à prioriser (PAP). Le ministère finalise la bonification de la base de données avec les dernières données d'inventaire obtenues. Les travaux du comité pourront reprendre éventuellement lorsque la base de données sera complétée. M. Lamontagne précise qu'on ne connaît toujours pas les nouveaux critères de définition d'un potentiel acéricole, tant attendus du comité provincial.

b) État de situation du côté des acériculteurs

M. Daniel Gagnon explique que beaucoup de discussions continuent d'avoir lieu entre le MRNF et les PPAQ. Au niveau plus régional, les acériculteurs poursuivent leurs discussions avec les intervenants du milieu, notamment le CRECA, dans le cadre des projets d'aires protégées.

10 Divers**12 h 00 – 12 h 19****a) Présentation du projet « Vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques »**

M. Jean-Pierre Faucher et Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) présentent une proposition de projet qu'ils souhaitent soumettre au PADF suprarégional (en dehors des budgets de la région de Chaudière-Appalaches) (voir le [document de présentation du projet](#)).

Le projet s'intitule « Vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques ». Les enjeux touchés par le projet sont ceux de la productivité forestière et de la composition des peuplements dans un contexte de changements climatiques. Le but du projet est de bonifier les connaissances théoriques et pratiques concernant la vulnérabilité et la réponse de la régénération à l'herbivorie dans un contexte de multiples stress afin d'orienter les pratiques de plantations sous couvert dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Le budget demandé au PADF suprarégional est de 65 590 \$ pour 2023-2024.

Mme Amélie Denoncourt propose que les membres de la TGIRT s'entendent par courriel pour reconnaître officiellement les enjeux touchés par le projet, afin d'appuyer celui-ci, d'ici le 6 mars.

DEC_2023-02-16_04

La TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît que la productivité forestière et la composition des peuplements dans un contexte de changements climatiques sont des enjeux d'importance dans la région. L'identification de pratiques sylvicoles à préconiser pour favoriser la résistance, la résilience ou la transition des écosystèmes dans ce contexte s'avère importante pour limiter les impacts négatifs sur la productivité forestière et la composition des peuplements.

Prendre une décision concernant l'appui à fournir au projet, par courriel (Tous, 6 mars)

Consensus obtenu par courriel

11 Bilan de l'année, suggestions et sondage de satisfaction**12 h 19 – 12 h 25**

Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle produira dans les prochains mois le rapport annuel 2022-2023 pour la TGIRT et souhaite donc recueillir les avis des membres de la TGIRT concernant le bilan qu'ils font de la dernière année, ainsi que des suggestions pour la prochaine année.

Elle invite les membres à remplir le sondage, comportant un plus grand nombre de questions cette fois-ci, afin d'évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre du jour, tout en faisant le bilan de l'année 2022-2023.

Comme le sondage peut nécessiter plus de réflexion cette fois-ci, les membres peuvent le compléter en utilisant la version électronique (lien envoyé par courriel) d'ici le 15 mars 2023.

Elle rappelle que le ministère (via un courriel de M. Thomas Faguy-Bernier) fait actuellement circuler un sondage en version électronique recoupant un peu le même genre de questions, à remplir aussi d'ici le 15 mars. Les membres de la TGIRT ont peut-être avantage à remplir les deux sondages en même temps et à copier-coller certaines réponses d'un sondage à l'autre.

12 Fin de la rencontre

12 h 25

La rencontre se termine à 12 h 25.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 23 FÉVRIER 2023 PAR :

Amélie Denoncourt, ing. f.

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches



COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 8 JUIN 2023